

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 20 janvier 2023

DATE de convocation et d'affichage
13 janvier 2023
DATE d'affichage du Procès-Verbal
25 janvier 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 27
Présents 23
Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck (arrivé à 19h10 au point 1), MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrivée à 19h 30 au point 3), D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme PARPAILLON Marie-Laure.
M. DUFEIL Christophe donne pouvoir à M. QUENOUILLE Roger.
M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme GARÇON Isabelle.
M. GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi.

Secrétaire de séance : M Vianney DEHEEGER a été désigné secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

N°200123-5 : Revalorisation de la part communale de la redevance assainissement au 1^{er} janvier 2023

Monsieur Blaise TOUZARD propose à l'assemblée d'actualiser les tarifs de la part communale de la redevance Assainissement à partir du 1^{er} janvier 2023. Il n'y a pas eu de modification tarifaire en 2021 et une revalorisation de 2% en 2022, basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an.

La part communale du service d'assainissement collectif est fixée à 1,04 €/m³ depuis le 1^{er} janvier 2022.


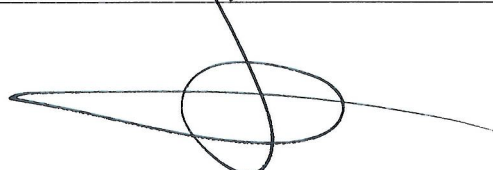
La commission « Finances – administration générale – personnel communal », réunie le vendredi 13 janvier 2023, a validé une revalorisation du tarif en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur un an, soit + 5.9%. Il est donc proposé de la fixer à 1,10 €/m³ à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- **de fixer le montant de la part communale du service d'assainissement collectif à 1.10 €/m³ à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Vianney DEHEEGER
	

Acte certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 24 janvier 2023
De son affichage en mairie le 25 janvier 2023
De sa publication :